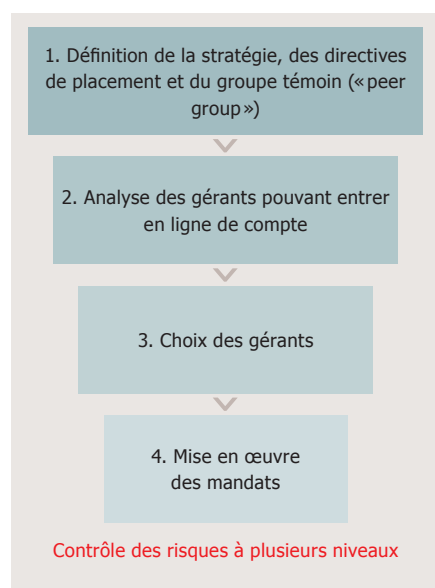


Sélection des gérants : approche « best in class »

Les gérants de nos groupes de placements (GP) sont sélectionnés en totale indépendance. Dans le processus de sélection, une attention particulière est accordée à l'aspect des coûts et à la négociation de conditions avantageuses. En qualité d'organisation à but non lucratif, ces avantages bénéficient pleinement aux investisseurs de la fondation.

Approche « best in class » – un accès avantageux à des compétences de gestion de qualité

Afin d'éviter d'emblée les conflits d'intérêts, la gestion des différents GP (fonds) est confiée à des gérants externes expérimentés. Après une analyse approfondie et détaillée, nous sélectionnons pour chaque mandat les spécialistes qui nous paraissent les plus qualifiés pour atteindre nos objectifs et ceux de nos investisseurs. Cette approche « best in class » est soutenue et encouragée par notre service d'analyse indépendant des concepteurs de produits et des gérants de fortune



1. Définition de la stratégie, des directives de placement et du groupe témoin (« peer group »)

La stratégie ainsi que les directives de placement définies constituent le point de

départ de notre processus. Ces directives comprennent notamment des précisions concernant les objectifs d'investissement, les restrictions de placement, les exigences réglementaires, l'univers de placement et l'indice de référence. Un premier filtrage des prestataires pouvant entrer en ligne de compte est effectué sur cette base, puis les gérants susceptibles de satisfaire aux exigences (groupe témoin ou « peer group ») sont présélectionnés sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs provenant de banques de données internes et externes.

2. Analyse des gérants pouvant entrer en ligne de compte

Après une première évaluation, nous identifions les candidats qui feront l'objet d'une sélection plus poussée sur la base d'un catalogue de critères prédéfinis. Dans une deuxième étape, les gérants externes sont priés de compléter un questionnaire de due diligence détaillé. Ces questionnaires font l'objet d'une analyse rigoureuse à la lumière de critères qualitatifs et quantitatifs et sont évalués de façon objective. Des analyses de style, des analyses de gestionnaires provenant de banques de données et des références de tiers permettent aussi de formuler pour chaque gestionnaire une recommandation solidement étayée. Les trois à quatre candidats restants sont invités à un concours.

3. Choix des gérants

Les gestionnaires sélectionnés présentent leur concept et processus d'investissement aux comités « Placements traditionnels » et

« Placements alternatifs et Immobilier » du Conseil de fondation. Le choix se porte sur le meilleur gestionnaire, qui se verra attribuer la responsabilité du mandat. Afin de réduire au maximum les risques opérationnels et structurels, le gestionnaire choisi est soumis à une procédure de due diligence complète. Le Conseil de fondation d'IST ne donne son feu vert pour l'établissement d'un contrat avec le nouveau gestionnaire que si cette procédure est couronnée de succès.

4. Mise en œuvre des mandats – Efficience grâce aux voies décisionnelles courtes

Au terme de ce processus de sélection clairement structuré, le mandat est exercé conformément aux directives de placement définies préalablement. La fondation et ses partenaires se chargent de sa mise en œuvre.

Investissement responsable – une approche orientée sur la pratique

IST favorise les gérants qui ont adhéré à l'initiative UN PRI. Plusieurs de nos gérants accordent déjà une grande priorité à l'intégration de critères ESG dans leur processus d'investissement respectif. La complexité et la diversité des approches les rendent toutefois difficilement comparables, ce qui complique leur appréciation. Aussi, IST a décidé de s'appuyer sur la liste d'exclusion de l'association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR). Cette liste est appliquée à tous nos groupes de placements et constitue un minimum requis pour nos gérants.

Contrôle des risques à plusieurs niveaux

IST attache une grande importance à la sécurité et a adopté une perspective de

réflexion responsable orientée solutions et basée sur une longue expérience professionnelle. Le contrôle des investissements garantit une surveillance efficace, compétente et objective des gérants externes et des décisions prises et a une influence décisive sur la performance à long terme. La conformité des mandats avec la stratégie d'investissement et les directives de placement fait l'objet d'une surveillance qualitative et quantitative permanente. Le but est d'atteindre les objectifs de placement définis en respectant les prescriptions relatives au risque.

Le contrôle des risques a lieu à trois niveaux :

- Surveillance des gérants (notamment changements de personnel, structure organisationnelle, opérations de sociétés, etc.)

- Surveillance et analyse des mandats (notamment analyse de rendement/risque, des positions et de l'orientation stratégique, comparaisons avec les produits de la concurrence etc.)
- Respect des directives de placement / conformité (notamment contrôles quotidiens, hebdomadaires et mensuels effectués à l'interne mais également par des instances externes)

Mécanismes de contrôle fiables et contrôle des mandats attribués

Le mécanisme de contrôle englobe l'équipe produits, les comités « Placements traditionnels » et « Placements alternatifs et Immobilier » du Conseil de fondation, le dépositaire ainsi que l'organe de révision. Les risques liés au personnel et aux processus sont sur-

veillés en permanence et minimisés grâce à l'établissement de rapports standardisés et à des conférences téléphoniques ou des réunions régulières avec les gestionnaires. Si les résultats obtenus divergent durablement des objectifs visés, les gestionnaires sélectionnés sont contrôlés dans le cadre d'un processus structuré. Le gestionnaire défaillant est ensuite placé sur une liste de surveillance interne. Si aucune amélioration n'intervient, le mandat est remis au concours et le processus de sélection du gérant est répété de A à Z. Les coûts relatifs au contrôle des investissements sont compris dans notre offre de services.

IST Investmentstiftung

Manessestrasse 87 | 8045 Zürich
Tel. 044 455 37 00 | Fax 044 455 37 01
info@istfunds.ch | www.istfunds.ch

IST Fondation d'investissement

Avenue Ruchonnet 2 | 1003 Lausanne
Tél 021 311 90 56 | Fax 044 455 37 01
info@istfunds.ch | www.istfunds.ch